

Dépôt : David Wagner (déi Lénk)

Luxembourg, le 8 juillet 2025



Motion

Fermeture du Bureau de commerce et d'investissement à Tel Aviv

La Chambre des Député.e.s,

Constatant

- que le gouvernement israélien maintient sa présence illégale dans les territoires palestiniens occupés et a récemment décidé de l'implantation illégale de 22 nouvelles colonies en Cisjordanie ;
- que le gouvernement d'Israël, malgré tous les efforts diplomatiques exercés par un grand nombre de nations, continue ses attaques militaires à Gaza, causant continuellement des victimes civiles ;
- que ces attaques sont accompagnées de mesures privant la population palestinienne de ses moyens d'existence les plus élémentaires, notamment en matière d'aide humanitaire et sanitaire, mettant en danger la vie de dizaines de milliers de personnes civiles, y compris des enfants en bas âge ;
- que la situation sécuritaire fait d'Israël et des territoires palestiniens une zone à haut risque pour la sécurité du personnel sur place ;

Considérant

- que de nombreux rapports crédibles indiquent qu'Israël viole systématiquement les règles fondamentales du droit international humanitaire et du droit international des droits humains dans le territoire palestinien occupé ;
- qu'une partie des dirigeants israéliens font l'objet d'un mandat de la Cour pénale internationale pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité et n'ont toujours pas été remis à celle-ci ;
- que la politique de colonisation pratiquée par Israël dans le territoire palestinien occupé constitue un crime de guerre tant au regard du Statut de Rome de la Cour pénale internationale que du Code pénal luxembourgeois ;
- que le gouvernement luxembourgeois est dans l'obligation de prévenir toute implication éventuelle de ses ressortissants et des entreprises de nationalité luxembourgeoise, dans les infractions susmentionnées commises par Israël en territoire palestinien ;

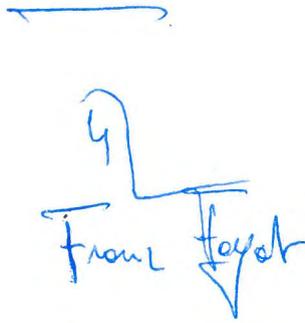
- Que le Luxembourg dispose d'un Bureau de commerce et d'investissement à Tel Aviv (LTIO) ;
- Que le gouvernement a fait part de la faible base légale nationale pour des sanctions ciblées, rendant d'autant plus pertinente une réévaluation de la représentation économique luxembourgeoise à Tel Aviv ;
- Que la région autonome de Catalogne a récemment annoncé la fermeture de son bureau commercial à Tel Aviv, invoquant la situation actuelle au Proche-Orient.

Invite

- Le gouvernement luxembourgeois à fermer sans délai et jusqu'à nouvel ordre le LTIO à Tel Aviv afin de signifier son désaccord avec la violation systématique du droit international par les autorités israéliennes.



David Wagner



Franck Fayot



Sam Dausa